

Bagnole, 12 octobre 2015

La santé économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole est souvent la principale préoccupation des agriculteurs. Lorsque des difficultés financières, de travail, personnelles surgissent, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide.

Face à ces situations difficiles, la MSA a adopté en 2011 un plan national d'actions contre le suicide en agriculture qui a depuis opérationnel sur le terrain.

Ce plan national est composé de volets complémentaires

- Mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole : Etude statistique de l'INVS
- Mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse : Agri' Ecoute
- Créer des cellules de prévention dans chaque MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté, les cellules pluridisciplinaire.
- Actions de formation des personnels et des élus MSA
- communication et information des assurés MSA

1- STATISTIQUES INVS :

3^{ème} cause de décès chez les agriculteurs exploitants (après le cancer et les maladies cardio-vasculaires)

Entre 2007 et 2009 : **417 suicides chez les hommes** (respectivement 130, 146 et 141 en 2007, 2008 et 2009) et **68 chez les femmes** (19, 27 et 22 en 2007, 2008 et 2009) ont été enregistrés

Cf. Communiqué InVS en fin de document

2- AGRI ECOUTE (09.69.39.29.19)

Ce service, lancé en octobre 2014, est accessible 24h/24 et 7j/7. Il permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse.

La MSA fait appel aux associations partenaires SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, ainsi qu'à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) pour assurer la mise en œuvre et la gestion de la plateforme technique. Vingt postes d'écoute sont reliés à ce jour au numéro d'appel. Le service sera étendu à une cinquantaine de postes.

Au premier semestre 2015, on compte en moyenne, une centaine d'appels par mois.

3- LES CELLULES PLURIDISCIPLINAIRES DE PREVENTION

Pour accompagner au mieux ses adhérents confrontés à des situations de détresse, l'ensemble des caisses de MSA a mis en place une cellule pluridisciplinaire de prévention qui a pour objectif de détecter, d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de fragilité. Aujourd'hui toutes les caisses sont dotées d'une cellule opérationnelle.

En 2014, sur l'ensemble du territoire français, 966 situations de fragilisation ont ainsi été détectées et accompagnées (838 détections en 2013 et 408 en 2012).

Dans 31% des cas, il s'agissait de situations urgentes et graves (36% en 2013, 34% en 2012). Ces personnes ont été repérées dans plus de la moitié des cas par un membre du personnel de la MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail ou conseillers en prévention mais également le personnel d'accueil et les élus MSA.

Les situations détectées touchent majoritairement les hommes (73%). La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-54 ans avec 38 % des cas détectés.

Les exploitants agricoles sont les plus concernés par ces situations à risques avec 73 % des cas (38% en 2013) et pour 23% de salariés (26% en 2012).

Ces cellules ont pour objectifs d'apporter une écoute immédiate à des situations de détresse, de développer un réseau d'aides et d'accompagnement en appui du dispositif et d'orienter les personnes en situation de fragilité

Chaque cellule est composée de professionnels de la MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail, des services de santé ou des services dits "techniques" (cotisations, prestations)...

En fonction de la situation analysée, d'autres professionnels (psychologues) peuvent y participer. Ainsi en 2014, 403 situations ont été orientées vers ces professionnels de santé.

Dans chaque MSA, la cellule d'accompagnement analyse la situation et met en place un plan d'action. Un des membres de la cellule peut, si nécessaire, rencontrer la personne concernée, en toute confidentialité.

Les caisses de MSA travaillent en partenariat avec les ARS, les CARSAT, les conseils Généraux, les OPA (chambre d'agriculture...), les banques, Groupama, le syndicat général des vignerons, les FDSEA, les JA et Solidarité Paysans.

Lorsqu'ils existent, les numéros de téléphone des cellules d'écoute se trouvent dans les pages de la rubrique "Contact" du site Internet de chaque caisse de MSA.

4- LA FORMATION DES PERSONNELS ET DES ELUS MSA EN CONTACT AVEC LES ADHERENTS :

La diversité des situations de détection montre l'importance de l'information et des formations qui sont données aux personnels de la MSA.

Chaque caisse forme travailleurs sociaux, préventeurs en risques professionnels, médecins du travail, mais également les agents d'accueils, les contrôleurs et équipes téléphoniques à repérer les signes d'une crise suicidaire ou d'un désarroi profond. C'est à chaque fois près de 150 personnes qui reçoivent ces formations.

Par ailleurs, les élus, délégués cantonaux, ont été sensibilisés au sujet par le biais de sessions d'informations proposées sur les cantons.

5- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION VERS LES ADHERENTS.

Ces actions vont de la diffusion de supports d'information (plaquette, flyers ...) jusqu'à l'organisation de conférences avec des intervenants extérieurs (médecins, psychologues, la projection de films ouvrant débat et discussions et la représentation de pièces de théâtre dont trois créées spécifiquement sur cette thématique grâce au Fonds d'Assurance Maladie.

Pour aller plus loin :

<http://www.lebimsa.fr/?s=suicide&submit=OK>

<http://www.lebimsa.fr/?s=stress&submit=OK>

Communiqué de presse INVS

Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants : premiers résultats

Un excès de suicide parmi les travailleurs du monde agricole a été mis en évidence dans plusieurs études françaises et internationales. Dans ce contexte, l'Institut de veille sanitaire (InVS) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) se sont associés afin de produire des indicateurs réguliers de mortalité par suicide dans la population des agriculteurs. L'InVS publie aujourd'hui les résultats de la première analyse de mortalité par suicide portant sur des données nationales exhaustives chez les agriculteurs exploitants. Cette étude s'inscrit dans le plan de prévention du suicide dans le monde agricole, annoncé par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en mars 2011 et dont la mise en œuvre a été confiée à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Le suicide : 3^{ème} cause de décès chez les agriculteurs exploitants

La population étudiée est constituée des chefs d'exploitations agricoles et de leurs conjoints collaborateurs, en activité professionnelle pendant au moins une des trois années d'étude : 2007, 2008 ou 2009. En moyenne, cela représente environ 500 000 personnes chaque année dont 68 % d'hommes et 32 % de femmes. Durant les trois années étudiées, 2 769 décès ont été observés chez les hommes et 997 chez les femmes. Parmi ces décès, 417 suicides chez les hommes (respectivement 130, 146 et 141 en 2007, 2008 et 2009) et 68 chez les femmes (19, 27 et 22 en 2007, 2008 et 2009) ont été enregistrés. Sur l'ensemble de la période analysée, les suicides représentent la troisième cause de décès de cette population, après les décès par cancer et par maladies cardiovasculaires.

Les agriculteurs exploitants hommes et les filières d'élevage bovin plus particulièrement concernés

Un excès significatif de suicides a été observé chez les hommes exploitants agricoles à partir de 2008, comparativement à la population générale de même âge. Cette surmortalité par suicide est de 28 % en 2008 et de 22 % en 2009. L'excès est notamment marqué chez les hommes entre 45 et 64 ans et plus particulièrement dans les filières d'élevage bovins-lait et bovins-viande qui présentent en 2008 et 2009 les surmortalités par suicide les plus élevées. Ces observations coïncident avec la temporalité des problèmes financiers rencontrés dans ces secteurs sur la période d'étude.

Ces résultats préliminaires confirment la nécessité de poursuivre la surveillance de la mortalité par suicide dans cette population. Il s'agit, cependant, d'une étude descriptive qui ne permet pas de mettre en évidence de relation causale entre l'activité agricole et la surmortalité par suicide observée. Toutefois, l'actualisation régulière des données permettra de suivre l'évolution du phénomène analysé et d'avancer des hypothèses explicatives permettant de mieux cibler les mesures préventives.